



Demande d'information sur pension alimentaire!

Par **cynthia83**, le **02/01/2014** à **20:31**

Bonsoir, voila je vous expose ma situation. Cela fait maintenant 4 ans que je suis separer de mon ex concubin. Nous avons eu une petite fille. 1 an apres notre separation nous sommes passer au tribunal pour que les choses soit claires. Entre temps j'ai demenager avec ma fille a 180km. Quand nous sommes passer devant le juge tout c'est bien passer,nous avons etabli le mode de garde classique, j'en ai la garde et le papa 1 week end sur 2 et toutes les moities de vacances scolaires plus des arrangements a l'amiable vu que nous nous entendions bien. Une pension etait fixer a 150 euros mais a l'epoque le papa ne pouvait pas malgre qu'il travaillait et vivait chez ses parents, bref je n'ai pas chercher a le mettre dans une situation delicate (malgre que moi meme je ne travaillais pas) et est accepter de descendre le montant de la pension. 4 longues annees se sont ecoulees sans aucunes histoires. Moi meme j'ai refait ma vie et est eu un petit garcon, le papa a fait de meme et a eu recemment une petite fille. Bref nous faisons egalement moitie moitie pour les trajets nous nous sommes fixer un endroit et nous nous y donnons rendez vous pour emmener et recuperer notre fille. Aujourd'hui il se trouve que tout a changer et que la compagne du pere de ma fille etant tres jalouse commence a faire des histoires.

Le pere de ma fille avait une bonne place depuis 2 ans et demi puis a decider de demissionner pour une meilleure place. Il a donc commencer son nouveau travail et au bout de 15 jours il c'est fait licencier. Aujourd'hui je recois une lettre recommander me disant qu'il etait dans l'impossibilte de me payee la pensiol a partir du mois de jznvier 2014. Il m' precise qu'il en a informer le tribunal de mon domicile. Et il m'a dit verbalement qu'il comptait demander tot ou tard la garde de notre fille[smile17]! Il veut egalement faire reviser le jugement pour que les trajets se fassent dorenavant au lieu ou il habite.

En gros il ne peut plus me payer de pension plus il veut faire chzngr les trajets ; personnellement je ne pourrais pas gerer tout ses trajets plus l'education de ma fille financierement. Je suis a la recherche d'un emploi et ne touche que la caf.

Ma question peut il pour le mois de janvier ne pas me payer la pension si l'affaire n'est pas encore passer devanr le juge des affaires familiales,

Merci d'avance pour vos reponses !!!